



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOSGES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°88-2020-016

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2020

Sommaire

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges

88-2020-01-09-007 - Décision portant délégation de signature à Mme Juliette Hernout,
Directrice adjointe, au sein du centre hospitalier de Gérardmer (3 pages)

Page 3

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges

88-2020-01-09-007

Décision portant délégation de signature à Mme Juliette
Hernout, Directrice adjointe, au sein du centre hospitalier
de Gérardmer

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 1 – 2020

Direction des Achats et des Affaires Juridiques

Le Directeur,

Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L. 6143.7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune datée du 1^{er} Janvier 2018 entre les Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et de Gérardmer, le Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées et l'établissement de Santé de Fraize,

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2017 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion plaçant pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur Pierre TSUJI, directeur d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et de Gérardmer, et des Etablissements de Santé de Raon l'Etape, Senones et Fraize ;

Vu l'arrêté du 6 août 2018 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant M. Pierre TSUJI, Directeur d'hôpital, dans le cadre de la direction commune, directeur des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Fraize et du Centre Hospitalier Intercommunal des cinq Vallées à Moyenmoutier ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2019 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Mme Juliette HERNOUT, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, titularisée dans le corps des Directeurs d'Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en qualité de Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, de Gérardmer et de Fraize et au Centre Hospitalier intercommunal des 5 Vallées à Moyenmoutier (Vosges).

....

DECIDE

Délégation de signature 1/2020 – CH Gérardmer – Juliette HERNOUT, Directrice Adjointe

Article premier

Délégation est donnée à **Mme Juliette HERNOUT**, Directrice adjointe, **Directrice des Achats, des Affaires Juridiques et de la gestion de proximité du CHI des 5 Vallées**, pour signer en lieu et place du Directeur tout acte, décision, à l'exception des marchés, nécessaires à l'exécution des missions associées aux fonctions, ci-dessous, **au sein du Centre Hospitalier de Gérardmer** :

- Achats et approvisionnements de biens, services et fournitures de toutes natures ;
- Gestion des affaires juridiques, des assurances ;

Cette délégation ne s'étend pas aux courriers et communications à destination du Président et des membres du Conseil de Surveillance, aux autorités de tutelle et locales, aux conventions, aux documents de portée générale et notes de service, aux relations avec les médias.

En vertu de la présente délégation, sous l'autorité du Directeur, **Mme Juliette HERNOUT** l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels affectés aux fonctions.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Alejandro DELGADO**, Directeur des Ressources Supports, **Mme Juliette HERNOUT**, Directrice des Achats, Affaires Juridiques et de la gestion de proximité du CHI des 5 Vallées, à compétence à l'effet de signer tout acte ou décision nécessaires à l'exécution des missions associées aux fonctions.

Article 2

La signature des collaborateurs visés par la présente décision y est annexée. Elle doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par Délégation », suivie de la fonction du signataire. Le prénom et le nom du signataire devront suivre sa signature.

Article 3

Les titulaires de la présente délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des délégations ou des fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 4

Cette délégation est assortie de l'obligation pour le titulaire de :

- respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement ;
- n'engager les dépenses que dans la limite des crédits ouverts par compte budgétaire ;
- rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Délégation de signature 1/2020 – CH Gérardmer – Juliette HERNOUT, Directrice Adjointe

Article 5

Elle prend effet à compter de sa date de signature et fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges. Elle est également transmise au trésorier de l'établissement et sera notifiée aux intéressés.

A Gérardmer, le 9 janvier 2020

Le Directeur,

Signé

Pierre TSUJI

Délégation de signature 1/2020 – CH Gérardmer – Juliette HERNOUT, Directrice Adjointe